



KAMATÉ
RÉGIE

Plugged

MEDIA KIT
2023



Périodicité
Bimestriel (6N°/an)

Prix
5,95€ / 132 pages

Tirage
50 000 ex (national)

Diffusion
46 000 ex

Kiosques
MLP France

Editeur
Komakino

Date de création
2011





Cœur de cible **Mixte 25 à 45 ans**

CSP+ urbains, prescripteurs, curieux, passionnés, surconsommateurs.

Comme son nom l'indique -branché/connecté- **Plugged** offre un regard **précurseur** et **avant-gardiste** sur l'univers musical, technologique et **lifestyle** à travers des news, des interviews, des dossiers thématiques, des portfolios et bien plus encore...





CALENDRIER RÉDACTIONNEL 2023

Daté **Fév. / Mars**

Remise des fichiers le **24 janvier**

Daté **Avril / Mai**

Remise des fichiers le **24 mars**

Daté **Juin / Juillet**

Remise des fichiers le **26 mai**

Daté **Août / Sept.**

Remise des fichiers le **13 juillet**

Daté **Oct. / Nov.**

Remise des fichiers le **22 septembre**

Daté **Déc. / Jan.**

Remise des fichiers le **24 Novembre**





FORMATS STANDARDS

Simple Page : 11 000 €
Double Page : 22 000 €

EMPLACEMENTS PRÉFÉRENTIELS

Format simple page

4ème de couverture : 24 000 €
2ème de couverture : 18 000 €
3ème de couverture : 17 000 €
Face Édito : 17 000 €
Face Sommaire : 16 000 €

Format double page

Double Page d'ouverture : 32 400 €
1ère Double : 30 000 €
2ème Double : 28 000 €

EN 2022, ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE

Hors-musique : CHANEL, DIOR, GUCCI, MONTBLANC, CELINE, SUNTORY, APPLE, PERNOD, MGEN, KEF, SEAT, SNCF...

Musique : WARNER, UNIVERSAL, SONY MUSIC, [PIAS], WAGRAM, LIVE NATION, AEG, HELLFEST, MAINSQUARE,
ROCK EN SEINE, PITCHFORK, SOLIDAYS...

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE: 1) Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation de nos conditions de ventes et de règlement. 2) L'annulation d'un ordre de publicité ne pourra être acceptée que si elle intervient au moins 2 mois avant le bouclage et 3 mois pour les couvertures. 3) Komarko se réserve le droit de modifier les conditions du présent tarif même pour les ordres en cours sous réserve d'un préavis de 3 mois. 4) La publicité passif sous la responsabilité de l'annonceur. L'éditeur se réserve le droit de refuser à tout moment une insertion qui paraîtrait contraire à son intérêt ou à l'esprit de la publication ou de ses lecteurs. 5) Toute réclamation doit sous peine de déchéance, être effectuée par écrit dans la semaine suivant l'impression. En cas de contestation, le Tribunal de commerce de Nanterre demeure seul compétent. 6) L'annonceur est, dans tous les cas, responsable du paiement de l'ordre de publicité aux conditions définies au tarif. 7) Tout mandataire devra, à la demande de la régie, produire un contrat de mandat le liant à un annonceur pour acheter de l'espace publicitaire dans le support au cours de la période concernée. Dans le cadre d'un contrat de mandat, l'original sera communiqué à l'annonceur, le duplicata étant envoyé au mandataire. Ces factures comporteront une remise professionnelle de 15%, calculée sur le net après dégressifs. 8) Toutes taxes existantes ou à venir seront à la charge de l'annonceur. 9) Les factures seront réglées à 45 jours fin de mois, date de facturation. Pour les nouveaux clients et pour ceux ayant eu des incidents de paiement, Komarko pourra exiger un règlement des insertions avant parution, à la signature de l'ordre, sans exception. 10) Un annonceur publiquement absent de 1000 les 12 derniers mois précédents sera considéré comme un nouvel annonceur. 11) En cas de retard de paiement, l'exécution des ordres pourra être suspendue et des pénalités seront calculées et facturées au taux légal en vigueur. 12) Remise sur le chiffre d'affaires : ce dégressif est réservé à l'annonceur (ou groupe d'annonceurs appartenant à un holding commun) sur la base du cumul de CA brut (tarif) établi par lui au son mandataire pour son compte au moment de la passation de l'ordre. Fidèle et progressif. Cette remise s'applique aux marques. Elle prend en compte l'évolution du CA annuel brut (tarif) de la marque entre l'année précédente et l'année en cours. Cette remise ne concerne que les marques ayant réalisé un CA l'année précédente. Si plusieurs ordres sont passés pour un même annonceur au cours de l'année, les remises seront calculées ordres par ordres sur le palier de CA atteint, sans rétroactivité. 13) Remise pour le cumul de mandats : Elle s'applique dès lors qu'un mandataire auroit centralisé les ordres d'au moins 2 annonceurs dans le support presse. Dès lors qu'un tarif de bouclage (voir art. 14 ci-après) ou qu'une remise exceptionnelle (voir art. 147 ci-dessous) sont encore intervenus dans les jours précédant le bouclage du support presse, Capitale Régie éditera alors des tarifs dits de « bouclage ou remise exceptionnelle » applicables uniquement pour le numéro en cours et conformément à l'article 181 de la loi 1993-022 du 29 janvier 93. Komarko communiquera ces tarifs de « bouclage ou remise exceptionnelle » à tous les annonceurs ou intermédiaires mandataires qui lui en feront la demande. Toute remise applicable sera alors considérée comme intégrée dans le dit tarif de « bouclage ou remise exceptionnelle ». 15) Les remises et dégressifs sont calculés sur le tarif brut de l'annonceur. La remise professionnelle s'applique à 0% y a lieu sur le prix net obtenu. Tarifs applicables à partir du 1er janvier 2020.



Pour tous ces formats, merci de nous faire parvenir la dernière semaine du mois précédent la date de parution :
Un fichier PDF Acrobat 4 (PDF 1.3) HD ISO COATED V2 300 %



DPO (2 pages séparées)
L 204 x H 280 mm (+ 5 mm de fond perdu)



DOUBLE PAGE (2 pages séparées)
L 210 x H 280 mm (+ 5 mm de fond perdu)



PAGE
L 210 x H 280 mm (+ 5 mm de fond perdu)



DEMI PAGE HAUTEUR
L 100 x H 280 mm (+ 5 mm de fond perdu)



DEMI PAGE LARGEUR
L 205 x H 137,5 mm (+ 5 mm de fond perdu)



QUART DE PAGE PAGE LARGEUR
L 100 x H 140 mm (+ 5 mm de fond perdu)

CONTACT : KAMATÉ REGIE - 6 TER RUE ROUGET-DE-LISLE - 92 400 COURBEVOIE
Dominique Olivier-Toumanoff : dolivier@kamateregie.com - Véronique Andréi : vandrei@kamateregie.com